

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ILLFURTH DU LUNDI 11 MAI 2015 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames **Benoît GOEPFERT , Danielle BUHLER , Fabienne BAMOND, Bernard GANSER , Jean WEISENHORN , Jean KLEIBER, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Régine DOLLE** à partir du point 2, **Véronique GEHIN, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Anne-Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames **Pierre Paul KIENTZ** à Francis BOCHENEK, **Christian SCHIRLIN** à Christian SUTTER, **Benoît WOLF** à Jean KLEIBER, **Christine BERNARD** à Benoît GOEPFERT, **Myriam TOLLINI/SUTTER** à Pierre LEHE

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

---oOo---

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2015
- 3) FINANCES
 - . budget principal décision modificative
 - . réalisation d'un emprunt
- 4) PERSONNEL COMMUNAL
 - . création de deux postes d'adjoint technique principal
 - . création de deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal
 - . modification du tableau des effectifs
 - . remplacement des agents malades
- 5) DROIT DES SOLS
 - . convention régissant le service commun
- 6) ACTIVITES PERI-EDUCATIVES
 - . fonds de soutien 2015/2016 et gestion des activités par la C.C.S.I.
- 7) CHASSE
 - . nomination d'un garde-chasse particulier
- 8) PROJET ARTISTIQUE DU SYNDICAT MIXTE DU SUNDGAU - STUWA
- 9) DIVERS

---oOo---

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 février 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

3) FINANCES

. Budget principal décision modificative

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et Environs a établi l'état des dépenses 2014 concernant les poteaux d'incendie. Pour Illfurth, il s'agit d'un montant hors taxes de 1 605 € qui correspond au remplacement du poteau d'incendie à hauteur du 7 rue de Spechbach

Aucun crédit n'a été prévu au budget 2015, il faut donc prendre une décision modificative.
Inscription en dépenses d'investissement de 1610 € à l'article 238 – avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
Inscription en recettes d'investissement de 1 610 € à l'article 10226 – taxe d'aménagement.

Délibération : BUDGET principal 2015 - Décision modificative n° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
Vu le budget 2015
Vu les propositions du maire
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

AUTORISE la décision modificative suivante

Dépenses d'investissement - Inscription d'un crédit de 1 610 € à l'article 238, avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

Recettes d'investissement – inscription d'un crédit de 1 610 € à l'article 10226, taxe d'aménagement

APPROUVE les modifications ci-après :

Dépenses d'investissement

CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours

Article 238	prévu	0 €	+ 1 610 €	=	1 610 €
CHAP 23	prévu	536 800 €	+ 1 610 €	=	538 410 €

Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Article 10226	prévu	13 000 €	+ 1 610 €	=	14 610 €
CHAP 10	prévu	563 000 €	+ 1 610 €	=	564 610 €

. Réalisation d'un emprunt

Lors du vote du budget 2015, il a été décidé la réalisation d'un emprunt de 300 000 €.

Le maire propose de réaliser un emprunt à hauteur de 350 000 €, remboursement sur 15 ans, ce qui permettrait de réduire la ligne de trésorerie.

Le conseil charge le maire de négocier auprès des organismes bancaires.

OBJET : Réalisation d'un emprunt

Considérant qu'il importe de financer l'investissement 2015

Après avoir entendu les explications de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 20

Contre 3

Abstention 0

AUTORISE la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) destiné à financer l'investissement 2015

CHARGE le maire à négocier, aux mieux des intérêts de la commune, un emprunt à hauteur de 350 000 €

AUTORISE le maire à signer le ou les contrats correspondants

Demande au maire de rendre compte au conseil municipal du résultat des négociations

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer ou à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement des annuités

Impute cette recette à l'article 1641 du budget principal 2015 de la commune.

---oOo---

4) PERSONNEL COMMUNAL

. Changements de grade

Le maire informe que la commission administrative paritaire a validé l'état de changement de grade dans le cadre de la promotion interne.

Il précise que :

2 agents techniques, actuellement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe peuvent bénéficier d'un avancement de grade au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2 agents des écoles maternelles, actuellement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe peuvent également bénéficier d'un avancement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.

Ces postes seront créés au 1^{er} juin prochain et les anciens postes seront supprimés à la même date.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Délibération : Création de poste et modification du tableau des effectifs

VU la Loi n° 82-214 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la Loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les arrêtés interministériels fixant les définitions et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée des carrières qui leur sont applicables,

VU le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 30 juin 2014

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DECIDE

- de créer deux postes « d'adjoint technique principal » à temps complet, **à compter du 1^{er} juin 2015**
- de supprimer au 1^{er} juin 2015, les deux postes à temps complet, d'adjoint technique de 1^{ère} classe

- de créer deux postes « d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe » à 28 heures, à compter du 1^{er} juin 2015
- de supprimer au 1^{er} juin 2015, les deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe

FIXE le tableau des effectifs comme suit :

Attaché territorial à temps complet	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Technicien supérieur à temps complet	1
Agent de Maîtrise Principal - temps complet	1
Garde Champêtre	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	5
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - temps complet	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	2
Temps non complet – 28 heures	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe – temps non complet (28 heures)	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe– temps non complet (30 heures)	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe– temps non complet (26 heures)	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe – temps non complet (22 heures)	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe – temps non complet (20 heures)	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe – temps non complet (17,5 heures)	1
Sont supprimés :	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe - temps complet	2
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	
Temps non complet (28 heures)	2
Sont également prévus au tableau des effectifs mais déclarés vacants :	
Rédacteur principal à temps complet	1
Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe – temps complet	1
Adjoint Technique Principal – temps complet	1
Agent d'Entretien occasionnel 20 h/semaine (créé le 06.06.1997)	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ouverts et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget 2015 aux articles prévus à cet effet.

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois et aux charges y afférents.

. Remplacements

Des agents sont en maladie ou en disponibilité pour s'occuper d'enfant malade. Ces postes sont à pourvoir, à savoir :

- Entretien de la salle polyvalente et de la salle sous la cantine du collège, à raison de 25 heures/semaine
- Entretien de la maison des œuvres et de la salle des marronniers, à raison de 10 heures/semaine
- Entretien des locaux périscolaires/maternelle, à raison de 18 heures/semaine

Un organisme a proposé ses services pour la mise à disposition de personnel à raison de 19€85 de l'heure. Ce service est onéreux et il est suggéré de chercher le personnel par nos propres moyens.

---oOo---

5) DROIT DES SOLS

Le conseil a décidé le 23 mars dernier la création du service commun, avec la communauté de communes et les communes membres, pour l'instruction des autorisations du droit de sol.

Ce service sera effectif le 1^{er} juillet prochain. Une personne a été embauchée à temps complet par la CCSI. Le service sera mutualisé avec la communauté de communes d'Altkirch, qui elle aussi embauchera une personne à temps plein.

La convention régissant ce service précisera la refacturation des frais, soit en instaurant une part fixe, soit en fonction du nombre des actes. La CCSI suggère la facturation à l'acte et se laisse un délai de 6 mois pour réajuster, selon le cas.

Le conseil donne un accord de principe.

---oOo---

6) ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Madame Fabienne BAMOND fait le bilan de cette année 2014/2015. 227 enfants ont bénéficié de ce service dont 152 en élémentaire et 75 en maternelle.

98 élèves sur les 227 étaient présents toute l'année.

Pour la 1^{ère} période septembre – octobre, on a compté 135 participants,

pour la 2^{ème} de novembre à décembre : 68

pour la 3^{ème} de janvier à avril : 65

et pour la dernière de mai à juin : 61.

La baisse des effectifs peut s'expliquer par un manque d'intérêt des enfants, ou par le fait, que les activités proposées ne sont pas assez variées.

Une solution est à chercher pour l'année 2015/2016, soit le service est assuré par la commune, soit elle adhère au dispositif proposé par la communauté de communes du secteur d'Illfurth.

Afin de soutenir les initiatives prises par les communes en faveur de l'organisation d'activités périscolaires, l'aide financière de l'Etat est reconduite 2015/2016, sous forme de fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires qui remplace le fonds d'amorçage. Cette aide est versée aux communes qui instaurent un plan éducatif territorial (PEDT) et représente 50 € par enfant fréquentant l'école. La CCSI rédige le PEDT pour l'ensemble des communes concernées par le périscolaire.

La CCSI propose un plus large panel d'activités. Les parents financent en fonction du quotient familial (fourchette de 9 tarifs). Le prix moyen d'une activité à verser par les familles est de 2€34. Les parents devront faire l'inscription auprès des services du périscolaire. Pour ne pas pénaliser nos administrés, il faudrait pouvoir proposer une activité à 1 € 50.

Le maire précise que pour l'année écoulée, la commune s'est engagée à verser à la CCSI le solde du fonds d'amorçage après déduction des frais payés pour les activités communales.

Délibération : Activités péri-éducatives

Vu sa délibération du 30 juin 2014 décidant la mise en place d'activités péri-éducatives gérées par la commune

Vu la nécessité d'établir un Projet Educatif Territorial (PEDT)

Suite aux explications de Monsieur le maire

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 23

Contre 0

Abstention 0

Donne un accord de principe pour le transfert des activités péri-éducatives à la communauté de communes du secteur d'Illfurth, sous réserve des conditions tarifaires de la CCSI, et ce à compter de la rentrée 2015/2016.

---oOo---

7) CHASSE

Monsieur et Madame Jean-Pierre MEYER de LUTTER, réservataires de chasse ont loué cette dernière à Monsieur Charles BRISINGER de LUEMSCHWILLER.

Monsieur Charles BRISINGER demande l'agrément de Monsieur Alexandre BOTTI, 78 Grand'rue à Tagolsheim comme garde-chasse particulier du lot de chasse réservé.

Délibération : CHASSE – agrément de garde-chasse

Vu la demande émanant de Monsieur Charles BRISINGER, locataire de la chasse réservée de Monsieur Jean-Pierre MEYER, lot 31 902 – GIC 21

Après délibération

Le conseil municipal

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Donne un avis favorable pour l'agrément, en qualité de garde-chasse particulier de la chasse réservée, de Monsieur Alexandre BOTTI, né le 11 avril 1984 à Altkirch, domicilié 78 Grand'rue à TAGOLSHEIM.

---oOo---

8) PROJET ARTISTIQUE DU SYNDICAT MIXTE DU SUNDGAU – STUWA

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau et les sept communautés de communes ont souhaité développer un parcours d'art contemporain sur le territoire. 7 communes ont été retenues : Chavannes sur l'Etang, Hirtzbach, Seppois le Bas, Ferrette, Jettingen, Muespach le Haut et Illfurth. Le projet retenu pour Illfurth est un observatoire du paysage sonore qui sera implanté le long du canal entre l'écluse 31 et 32.

La CCSI a porté le projet. La commune met à disposition des artistes ses locaux techniques (hall de stockage) et du matériel. L'équipe technique débroussaille la zone d'implantation, se charge du transport du matériel. La commune finance aussi une partie de l'hébergement des artistes. Le syndicat mixte du Sundgau finance 8 000 € par œuvre.

L'inauguration aura lieu le dimanche 7 juin prochain.

---oOo---

9) DIVERS

Fête des aînés

La fête de Noël des aînés est programmée au 13 décembre, or ce même jour aura lieu le 2^{ème} tour des élections régionales (1^{er} tour le 6 décembre). Les créneaux d'occupation de la maison des œuvres en décembre sont fixés de longue date.

Le seul créneau disponible serait le dimanche 29 novembre. Cette date est retenue.

--

Parking de la gare

Le montant estimatif pour la création d'un parking de 44 places dont 1 PMR est de 175 845 €. Lors du vote du budget, il était prévu que les travaux seraient financés par la Région et la commune finance sa participation à hauteur de 50%.

La Région finance à hauteur de 50 % soit 87 922.50 €. Elle nous propose aussi une avance remboursable de 32 000 €, remboursable au plus tard en février 2016.

RFF a adressé un courrier à l'entreprise KOC pour le déblaiement des gravats et autres matériaux stockés sur le terrain. Ce dernier s'est engagé à le libérer avant les congés.

--

Distributeur de sachets et poubelle pour les crottes de chiens

Des distributeurs de sachets pour les crottes de chiens vont être posés près de l'école maternelle, rue de Provence vers le chemin piétonnier, rue des Vergers et près de l'église.

--

Maintenance des feux tricolores

Un contrat a été signé avec l'entreprise VIALIS pour la maintenance des feux sur une période de 4 ans.

Vialis intervient

- immédiatement et 24h/24h sur appel pour tout problème de sécurité
- à la demande de la commune pour réparer tout dysfonctionnement des signaux lumineux défectueux
- à la demande de la commune et au plus 1 fois pendant la durée du contrat pour toute modification de programmation mineure.
- Vialis intervient une fois par an pour le contrôle électrique et le nettoyage des installations.

Le prix de revient annuel est de 1 776 €HT, auquel est appliqué une remise exceptionnelle de 25 %, ce qui ramène le prix à 1 332 € HT.

--

Capture de chats harets du 18 mai au 30 juin prochain dans le quartier de la gare.

--

Les prochaines manifestations

Jeudi 14 mai – fête des rues

Lundi 18 mai à 14 heures – école maternelle remise de livres par la Renaissance française

Mardi 26 mai à 20 heures à la maison des œuvres – Friejhjorh fer unseri Sproch

Samedi 30 mai à l'étang du Willerwald – repas carpes ou grillades

Samedi 6 juin à 20 heures à la Burnkirch – concert de Caroline FEST

Dimanche 7 juin vers 15h30 – inauguration des œuvres d'arts STUWA

Dimanche 7 juin à 17 heures à la Burnkirch – concert duo Alla Breve

Samedi 13 juin - inauguration de la lande à orchidées

--

Salon des Passions

Madame Danielle BÜHLER, déçue par le nombre de visiteurs rappelle que 30 exposants étaient présents. Elle remercie toutes les associations présentes et l'équipe technique communale.

--

Remerciements

Monsieur Claude GREDY, 80 ans

Monsieur Jérôme BROBECK, 85 ans

Madame ELVIRA Petra, 80 ans

Madame GOEPPER Marie Odile, 80 ans

--

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 22h25.